RAPPORT FINANCIER

Exercice 2020



Rapport financier 2020

1. Fonctionnement	3
1.1. Dépenses	3
1.1.1. Frais liés au local	3
1.1.2. Achats pour la médiathèque	3
1.1.3. Déplacements	3
1.1.4. Prestations externes	3
1.1.5. Divers	3
1.1.6. Frais liés à l'épidémie de Covid-19	4
1.1.7. Adhésions à d'autres structures	4
1.2. Revenus	4
1.2.1. Cotisations et dons	4
1.2.2. Subventions	5
1.2.3. Ventes	5
1.2.4. Conventions avec d'autres structures	5
2. Activités et projets	5
2.1. Marche des Fiertés LGBTI+	5
2.2. Formations	6
2.3. Accompagnement des demandeur·se·s d'asile	6
2.4. Activités conviviales	6
2.5. Projets non réalisés	6
3. Actifs	7
4. Bénévolat	7
5. Annexes	7

I. Fonctionnement

1.1. Dépenses

1.1.1. Frais liés au local

Le loyer a représenté cette année 1324 €. Grâce à la convention passée avec la Ville de Rennes, l'association bénéficie d'un loyer très modéré. Suite au premier confinement lié à la crise sanitaire, la Ville a exempté les associations d'une partie des loyers, pour 649 €.

De même, les charges locatives ont été plus basses cette année : 1680 € au lieu des 2 500 € prévus.

L'assurance s'est élevée à 434 €. C'est un montant quasiment stable d'une année à l'autre. Les frais d'internet et de téléphonie s'élèvent à 430 €.

1.1.2. Achats pour la médiathèque

Un budget de 1 100 € était prévu. Comme il y a eu moins de dépenses dans l'année, le CA a décidé de l'augmenter à 1 200 €.

Un livre a été acheté par financement participatif aux Éditions Goater (Le B.A.-BA du sexe entre meufs) pour 14 €. Une commande a été passée aux Presses de l'EHESP pour 80 €. Tout le reste a été acheté à la librairie La Nuit des Temps, pour 1197 €.

1.1.3. Déplacements

Le train et l'hébergement pour les Rencontres de la Fédération LGBTI+ au Mans ont été pris en charge pour deux membres. La part d'Antonin aurait pu être refacturée à la Fédération LGBTI+ car il était déjà membre de son CA mais par simplicité, Iskis a décidé de tout prendre en charge puisque cela ne représentait pas une somme importante. Pour l'hébergement, la moitié de la location du Airbnb a été refacturée à l'association Équinoxe (centre LGBTI+ de Lorraine-Sud) qui partageait le logement. Ce type de frais a été limité cette année car les possibilités de rencontres ont été restreintes par les risques sanitaires.

1.1.4. Prestations externes

La location d'une salle à la Maison des Associations était nécessaire pour l'AG en janvier 2020. Elle a été payée fin 2019. Il n'y a pas eu d'AG physique début 2021 (donc ni location ni paiement fin 2020). Aucune autre location dans l'année.

1.1.5. Divers

Les frais bancaires se sont élevés à 48 € et représentent uniquement des frais de tenue de compte au Crédit Mutuel de Bretagne.

Les frais postaux se sont élevés à 18 €. L'association dispose encore d'enveloppes pré-timbrées achetées précédemment. Les frais sont donc principalement des envois par recommandé ou l'affranchissement de lettres ne passant pas dans les enveloppes pré-timbrées.

Les frais d'hébergement des sites internet et de location des noms de domaine se sont élevés à 141 €.

Aucun achat de fournitures diverses n'a été réalisé en 2020 (nourriture, consommables) étant donné le peu d'activités en présence dans l'année.

Un vieux téléphone portable a été donné par une entreprise d'informatique à Rennes.

1.1.6. Frais liés à l'épidémie de Covid-19

Pour équiper les membres du CA et les bénévoles actif·ve·s, des masques lavables ont été acheté pour 175 €. Pour équiper le public n'ayant éventuellement pas déjà un masque ou des bénévoles occasionnel·le·s, une boîte de masques jetables a été achetée pour 50 €.

Il n'a pas été nécessaire d'acheter du gel hydroalcoolique grâce à des dons. Pour le ménage du local, les frais ont été limités (savon antiseptique et eau de javel). Un achat de serviettes en papier jetable avait été prévu mais le fournisseur choisi était en rupture de stock. Avec la très faible fréquentation du local et la meilleure connaissance du virus, la solution de laver les essuie-mains en tissu très fréquemment a ensuite été préférée.

Une nouvelle catégorie de dépense a été l'abonnement à un service de visioconférence pour un an (WebEx), pour 185 €.

1.1.7. Adhésions à d'autres structures

Le Réseau de Santé Trans : 40 €

Iskis adhère en tant qu'association et prend en charge les cotisations des membres du CA par solidarité avec cette jeune association, et car des membres d'Iskis s'y sont fortement impliqués.

- Fédération LGBTI+: 60 € de cotisation comme tous les membres + 185 € d'Euro fédéral (versement d'un euro par adhésion à Iskis pour contribuer aux projets fédéraux,), réglé tout début 2021.
- Planning Familial d'Ille-et-Vilaine : oubli de paiement de cotisation 2020. En 2021, la cotisation réglée en début d'année a été assortie d'un don pour compenser l'oubli (20 €).
- Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations (RAVAD) : 50 €
- Mémorial de la Déportation Homosexuelle : 20 €
- Bug: règlement de l'Asso Pass, qui permet de bénéficier de services aux associations rennaises et de locations de salles à la MDA, esplanade Charles de Gaulle. Nous n'avons pas pu payer notre cotisation en 2020 à cause d'un problème de mise à jour du dossier. L'argent a été mis de côté pour un versement en 2021 (20 €).

1.2. Revenus

1.2.1. Cotisations et dons

NB: Les cotisations versées après le 1er novembre ouvrent une adhésion valable sur toute l'année civile suivante. Le nombre de cotisations versées en 2020 est donc plus bas que le nombre d'adhérent·e·s 2020.

Personnes morales

7 cotisations d'associations membres ont été versées en 2020. Certaines n'étaient pas au montant défini par les statuts. Pour que l'adhésion soit accessible aux plus petites structures, elle est fixée à 30 € seulement, avec un don encouragé pour les associations ayant plus de moyens.

Le montant total perçu est 185 € et de seulement 20 € de dons.

Personnes physiques

Il y a eu une baisse drastique des cotisations et dons associés, avec uniquement 80 cotisations de personnes physiques versées en 2020.

Cela représente 400 € et 480 € de dons associés.

1.2.2. Subventions

La Ville de Rennes verse à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € dans le cadre du contrat de ville passé entre elle et l'association. À cette subvention sont associées un abaissement du loyer et des charges locatives.

1.2.3. Ventes

Habituellement, l'association vend des badges et un recueil de nouvelles. Ces ventes s'effectuent au local tout au long de l'année, sur le stand et à la buvette de la Marche des fiertés, à la braderie Saint-Martin et lors d'autres événements publics. Le local ayant été fermé au public la grande majorité de l'année et l'association n'ayant pu être présente sur des événements publics, il n'y a eu que 5 € de ventes en 2020. Il n'y a donc pas eu besoin d'impression de nouveaux badges.

Le budget prévisionnel envisageait 300 € de ventes et de 200 € d'impression de badges.

1.2.4. Conventions d'utilisation des locaux

L'utilisation des locaux par l'association Contact 35 fait l'objet d'une convention qui comprend une participation aux charges liées au local (assurance, fluides, matériel...). Cette participation s'est élevé pour cette année à hauteur de 42 €.

2. Activités et projets

2.1. Marche des Fiertés LGBTI+

Bien que la Marche 2020 ait été annulée, l'association avait déjà embauché une graphiste pour créer le visuel de l'événement et les supports de communication. Ce travail n'est pas perdu puisqu'il sera exploité pour la Marche de 2021. 500 lui ont été versés en 2020. Le reste du paiement passera sur le budget 2021, et sera envoyé lors de la remise du rendu définitif.

Les autres dépenses n'avaient pas encore été engagées au moment de la décision d'annuler l'événement.

Il n'y a donc eu aucun revenu non plus.

Le budget prévu pour l'événement était de 5000 € de dépenses et 4870 € de recettes.

2.2. Formations

La troisième session d'un cycle de formation des salarié·e·s de Libertés Couleurs entamé en 2019 a eu lieu en janvier. La prestation a donc été facturée au début de l'année pour 840 €.

Deux nouvelles formations ont pu être effectuées cette année.

La première est une sensibilisation aux discriminations par les premiers concernés, effectuée en tant que membre du collectif Rennes au Pluriel, en partenariat avec la métropole, le CRIDEV et Tandem. Cette formation à rapporté à l'association 200 €.

La seconde est une formation effectuée auprès du collectif l'Orange Bleue sur l'accueil des publics LGBTI+. La première partie théorique de cette formation a été rémunérée à hauteur de 160 €. Une seconde partie "retour de pratiques" est prévue en 2021 quand les militant·e·s du collectif auront pu intervenir auprès du public sur des événements festifs.

En 2020, l'activité de formation est donc la deuxième source de financement de l'association (après la subvention de la Ville de Rennes).

2.3. Accompagnement des demandeur·se·s d'asile

Un nombre réduit d'accompagnement aux convocations à l'OFPRA et à la CNDA ont pu être effectués cette année. Pour ceux qui ont pu avoir lieu, les frais de transport pour les bénévoles accompagnant·e·s sont pris en charge par l'association et s'élève à 153 €.

2.4. Activités conviviales

Un atelier drag a été organisé avec une galette des rois au début de l'année. L'atelier drag était prévu en 2019. Les fournitures avaient donc déjà été achetées. Seuls des galettes des rois et des ingrédients pour les cuisiner ont donc été achetés pour 48 €.

La situation sanitaire n'a ensuite pas permis d'organiser des activités conviviales avant la toute fin de l'année. Une ouverture spéciale du local n'a engendré aucune dépense. Le repas de réveillon n'a pas non plus engendré de dépenses car les bénévoles ayant préparé la nourriture en ont fait don.

2.5. Projets non réalisés

Fin 2019, l'idée de réaliser une plaquette de l'association en petit format à destination des jeunes avait été lancée. L'équipe bénévole pensait pouvoir la réaliser dans l'année 2020. Un budget de 500 € avait donc été alloué. L'année très mouvementée n'a pas permis de mener ce projet à bien.

Un budget de 2369 € avait été provisionné pour les manifestations et autres projets liés à l'actualité ou proposés par des bénévoles en cours d'année. Il n'a pas été entamé. La participation de l'association à des manifestations a pu se faire avec le matériel existant (drapeau, pancartes).

3. Actifs

La compte courant de l'association était crédité de 15 140 € au 31 décembre 2020. Cela représente un montant significativement plus important que les années précédentes. En effet, fin 2019 le compte disposait de 9 042 € et le montant le plus élevé atteint un 31 décembre était de 10 470 € en 2014. Il ne s'agit pas d'une volonté du CA d'augmenter la marge de fonctionnement, mais l'année 2020 n'a pas été propice à la mise en place de projets ou d'investissements qui aurait nécessité des dépenses.

4. Bénévolat

Cette année le décompte des heures de bénévolat n'a pas été effectué. Il est apparu, pour une partie du conseil d'administration, que le comptage assidu des heures de bénévolat était une tâche supplémentaire qui, bien que instructive, alourdissait le fonctionnement de l'association en coûtant simplement un peu plus d'énergie aux bénévoles. Et ce d'autant que l'augmentation massive du travail à domicile à accrue la difficulté du décompte. Il n'y a donc pas cette année d'estimation de la valeur du bénévolat (en convertissant les heures sur la base du SMIC) comme cela était effectué les années précédentes.

5. Annexes

Bilan financier sous forme de tableau